

Avertissement : Démarche des collectivités pour réduire l'utilisation des pesticides

Beaucoup de collectivités nous contacte pour engager une politique de réduction des pesticides sur leur territoire et c'est tant mieux.

Par contre, pour beaucoup d'entre elles, leur approche ou leur questionnement initial consiste juste à remplacer des désherbants chimiques par des machines de désherbage au gaz ou de désherbage à la vapeur.

Or cette approche est risquée. En effet :

- elle sera plus coûteuse en investissement de matériel
- elle sera plus coûteuse en temps de travail (les appareils sont souvent plus lents)
- elle pose question en terme de bilan écologique : les appareils consomment du gaz, de l'électricité et/ou du pétrole (pour avancer, pour chauffer l'eau ou désherber au gaz...) sauf à choisir des outils manuels (ceratins sont tout à fait intéressants)

Au vu de l'expérience acquise en Bretagne, il nous apparaît donc important de résumer brièvement la démarche que nous conseillons aux collectivités :

1- **Mieux accepter les herbes spontanées** c'est à dire apprendre à les intégrer dans la végétation communale (c'est une question de culture des mentalités),

2- **apprendre à gérer différemment des espaces** qui jusqu'à présent étaient sur-entretenus (laisser fleurir des pelouses, a-t-on besoin d'autant d'allées gravillonnées si difficiles à entretenir, pour quels usages, pour quelles raisons, certains parcs peuvent faire l'objet d'une gestion moins stricte, favoriser l'enherbement de certains trottoirs gravillonnés ...)

3- La nature a horreur du vide. Lorsque le sol est nu, ce sont les plantes indésirables (on dit aussi pionnières ou spontanées) qui sont les premières à s'implanter. Pas toujours esthétiques, à l'allure parfois "anarchique", c'est souvent pour cette raison que l'on désherbe chimiquement. Il faut donc **occuper l'espace** soit par des paillages (en lien avec la politique de déchets verts de la commune, achat d'un broyeur ?) soit par des plantes couvre-sols (esthétiques, occupant l'espace dans les parterres ou les haies).

4- Les herbes qui poussent à la jonction entre le trottoir et les maisons des habitants doivent elles vraiment être désherbées par la commune. Normalement c'est le particulier qui est responsable de l'entretien du devant de sa maison. Et pourquoi, plutôt que de lutter contre les herbes spontanées à cet endroit, ne pas **favoriser au contraire la plantation** de fleurs le long des trottoirs. Certaines municipalités ont ainsi passées des conventions avec les habitants dans ce sens. Il y a de beaux résultats.

5- En dernier lieu et seulement en dernier lieu, là où l'on veut absolument désherber c'est à dire n'avoir aucune herbe, on peut se poser la question des **alternatives techniques au désherbage chimique**. Ces alternatives sont souvent plus coûteuses en temps et en matériel et c'est d'ailleurs une des bonnes raisons de poser la question du désherbage dans l'ensemble. Dans certaines communes, la fréquence du balayage mécanique a été augmentée pour limiter la pousse. Ça marche. Certaines collectivités utilisent des sortes de racloir coupant, maniable, rapide...

La réduction des pesticides par les collectivités est donc loin d'être une connaissance figée. Les techniciens des collectivités la font sans cesse évoluer. Elle doit être au maximum connectée avec :

- la politique des déchets verts
- la gestion de l'eau en ville et de l'imperméabilisation des sols
- l'intérêt psychologique (et donc de santé publique) d'avoir plus de nature en ville

contact :

MCE – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes

Tél : 02 99 30 35 50 / mail : info@mce-info.org

www.mce-info.org/pesticides